
BRIQUETERIES

INFOS NEGOCIATIONS SECTORIELLES 2023-2024

Le 3 mai 2023 s'est déroulée une première concertation avec les employeurs concernant les conditions de salaire et de travail pour 2023 et 2024. Pour l'instant, les employeurs proposent très peu.

De toute façon il n'y aura pas d'augmentation des salaires, étant donné que la norme salariale est de 0 (zéro !) %. Ce qui est par contre possible, c'est une prime de pouvoir d'achat de 500 ou 750 euros dans les entreprises qui se portent bien. Les employeurs veulent se limiter à 150 ou 250 euros, et y associent en plus des conditions très contraignantes.

Ils veulent également rendre le système d'indexation plus strict. Les salaires augmentent aujourd'hui à chaque fois que l'index connaît une hausse de 0,5 %. Les employeurs ne veulent désormais indexer que si l'index augmente de 2 %.

L'augmentation des chèques-repas, des allocations en cas de chômage temporaire ou de maladie, un meilleur remboursement des frais de déplacement, le congé d'ancienneté... : les employeurs ne veulent rien entendre. Pas d'engouement non plus pour les emplois de fin de carrière, particulièrement les 1/5^{èmes}.

Enfin, ils veulent réduire fortement leur contribution au fonds social : de 3 à 2 euros par jour presté, alors que les syndicats ne cessent de réclamer un renforcement du fonds social.

Nous pourrions en dire plus, mais le premier constat est le suivant :

- les entreprises ont réalisé de solides bénéfices ces dernières années,
- mais veulent à peine donner quelque chose aux travailleurs aujourd'hui.

Nous revoyons les employeurs le 6 juin. Et là, nous attendons qu'ils adoptent un tout autre discours. Et nous sommes sérieux.

E.R.

CSC – Paul Nuyts, Rue Royale 45 1000 Bruxelles

FGTB – Werner Van Heetvelde, Rue Haute 26-28 1000 Bruxelles

CGSLB – Johan Vandycke, Boulevard Baudouin 9 1000 Bruxelles